



Compte rendu du conseil municipal Séance du vendredi 4 avril 2025

Le 04 avril 2025 à 19h30, le Conseil Municipal de la commune de SOMMAING, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le salon d'honneur de la mairie, sous la présidence de Roland SALENGRO, Maire.

Présents : M. SALENGRO Roland, Maire. Mmes, DEHIERE Aurélie, DESOMBREUX Clarisse, GÉRARDEAUX Marlène, MM. GABELLE Simon, LENOIR Christian et MAUZÉ Jean-François

Absents excusés : Mme BERTON Dominique a donné procuration à M. MAUZÉ Jean-François, MM. DELHAYE Guillaume, DUFOUR Frédéric.

Nombre de membres :

- Afférents au Conseil Municipal : 10
- Présents : 7
- Représentés : 1
- Absents non représentés : 2

Date de la convocation : 27 mars 2025

Date d'affichage : 27 mars 2025

Objet des délibérations :

1. Approbation du compte financier unique (CFU)
2. Affectation des résultats
3. Taux d'imposition des taxes directes locales pour 2025
4. Subventions aux associations
5. Vote du budget primitif 2025
6. Tarification des charges de la salle polyvalente
7. Convention de mise à disposition avec la mairie de Saulzoir (secrétaire de mairie)

Approbation du compte-rendu de la réunion de conseil du 28 février 2025

Le compte-rendu est validé par le conseil : 6 voix pour, à l'unanimité des présents ou représentés pouvant voter.

Approbation du Compte Financier Unique

Le compte financier unique se substitue au compte administratif ainsi qu'au compte de gestion à partir de cette année. Le compte financier unique deviendra donc la nouvelle présentation des comptes locaux pour les élus et les citoyens.

M. le Maire liste l'ensemble des dépenses, et l'ensemble des recettes de l'année 2024

	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
	DÉPENSES	RECETTES	DÉPENSES	RECETTES
	69 319,14 €	151 870, 97 €	188 470,05 €	265 279,29 €
Reste à réaliser	51 971,11 €	382 972,64 €		

Ces résultats sont repris au budget 2025.

Après s'être fait présenter le budget et les décisions modificatives de l'exercice considéré, M. le maire étant sorti au moment du vote, le conseil municipal, présidé pour ce vote par M. Lenoir délibère sur le compte financier unique du maire de l'exercice 2024 :

1° Donne acte de la présentation faite du compte financier unique lequel peut se résumer comme indiqué ci-dessus ;

2° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser (RAR);

3° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité des présents ou représentés pouvant voter, soit 7 voix pour, le compte financier unique du budget 2024.

Affectation des résultats

Après avoir entendu le compte financier unique dont les résultats se décomposent comme suit :

Section de fonctionnement	Section d'investissement
Résultat de l'exercice	Résultat de l'exercice
Dépenses de l'exercice : 188 470,05 €	Dépenses de l'exercice : 69 319,14 €
Recettes de l'exercice : 265 279,29 €	Recettes de l'exercice : 151 870,97 €
Résultat de l'année : 76 809,24 €	Résultat de l'année : 82 551,83 €
Résultats antérieurs	Résultats antérieurs
Excédent : 39 128 ,79 €	Excédent : 111 230,31 €
Déficit 0 €	Déficit : 0 €
Résultats cumulés clôture : 115 938,03 €	Résultats cumulés clôture : 193 782,14 €
Restes à réaliser Dépenses : 0 €	Restes à réaliser Dépenses : 51 971,11 €
Restes à réaliser Recettes : 0 €	Restes à réaliser Recettes : 382 972,64 €
Résultats corrigés clôture : 0 €	Résultats corrigés clôture : 0 €
RÉSULTAT À AFFECTER AU COMPTE 1068 : 0 €	
RÉSULTAT À AFFECTER AU COMPTE R002: 115 938,03 €	
RÉSULTAT À AFFECTER AU COMPTE R001 : 193 782,14 €	
RÉSULTAT GLOBAL DE L'EXERCICE : 159 361,07 €	

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'accepter les propositions de M. le maire dans les conditions exposées ci-dessus, à l'unanimité des présents ou représentés pouvant voter, soit 8 voix pour.

Taux d'imposition des taxes directes locales pour 2025

Il est proposé au conseil municipal de ne pas augmenter les taux d'imposition en 2025 et donc de reconduire les taux appliqués en 2024.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité des présents ou représentés pouvant voter, soit 8 voix pour, d'appliquer les taux ci-dessous :

	Taux 2025
Taxe foncière sur les propriétés bâties :	35.49 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties :	42.15 %
Taxe d'habitation des résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale	11.29 %

Ces taux s'appliquent sur la base d'imposition déterminée par les services fiscaux de l'État, en fonction du bien immobilier, et connaît chaque année, une revalorisation forfaitaire nationale obligatoire fixée par la loi de finances.

Le conseil municipal charge Monsieur le Maire de procéder à la notification de cette délibération à l'administration fiscale.

Subventions aux associations

Monsieur le Maire propose à l'assemblée municipale d'allouer une subvention à l'association

- **Les disciples de St Pierre** **100 €**
- **Le comité des fêtes** **500€**

Il est indiqué au Conseil municipal que les subventions aux autres associations sont pour le moment en suspens faute de demande de leur part.

Le conseil municipal approuve la délibération à l'unanimité des présents ou représentés pouvant voter, soit 6 voix pour (Mmes Dehière et Gérardeaux n'ont pas pris part au vote).

Vote du budget primitif

M. le maire présente à l'assemblée le budget primitif de l'année 2025 dont les dépenses et les recettes en section de fonctionnement et en section d'investissement s'équilibrent de la façon suivante :

Investissement :	Dépenses 856 423,81 € ;	Recettes : 856 423,81 €
Fonctionnement :	Dépenses : 351 989,03 € ;	Recettes : 351 989,03 €

Le conseil municipal, après avoir délibéré, approuve à l'unanimité des présents ou représentés pouvant voter, soit 8 voix pour, le budget primitif pour l'année 2025.

Tarifification des charges de la salle polyvalente

Monsieur le maire informe l'assemblée que les tarifs de l'électricité ont baissé. Le tarif doit donc être actualisé.

Le Conseil examine les anciens tarifs, délibère et fixe comme suit le tarif des charges

PARTICIPATION AUX CHARGES ET CAUTION	
GAZ	1 € le m3 pas de changement
ELECTRICITE	0.20 € le kWh
CAUTION	300 € pas de changement
CAUTION MENAGE	300 € pas de changement

Il est rappelé que les signataires du contrat de location doivent être les locataires officiels de la salle et que les Sommaingois ne peuvent bénéficier que d'une seule location à tarif Sommaingois par an.

Le conseil approuve cette délibération à l'unanimité des présents ou représentés pouvant voter, soit 8 voix pour, et décide de la mettre en place dès le 07 avril 2025.

Toutes les associations de Sommaing et Sommaing/Vendegies bénéficieront d'une location gratuite par an.

Il rappelle que les arrhes des locations annulées ne seront remboursées par la commune que si la salle est relouée à la même date par une autre personne.

Convention de mise à disposition avec la mairie de Saulzoir (secrétaire de mairie)

Suite à l'arrêt de travail prévu de Mme Marie PETIT à compter du 10 juin 2025, Mme Catherine BETHENCOURT, adjoint administratif principal de 2^{ème} classe de la mairie de Saulzoir, assurera le remplacement de Mme PETIT pour réaliser les tâches de secrétariat de mairie, notamment la comptabilité, à hauteur de 5 heures par semaine du 10 juin 2025 au 31 juillet 2025.

Le conseil municipal autorise, à l'unanimité des présents ou représentés pouvant voter, soit 8 voix pour, M. le Maire à signer la convention nécessaire avec la mairie de Saulzoir.

Questions diverses

- Groupement de commande gaz et électricité
- Village en fête
- Balade champêtre (La rando de l'Ecaillon)
- Limiteur de son
- Réhabilitation de l'ancienne école
- Paris-Roubaix
- 4 jours de Dunkerque le jeudi 24 avril
- Parcours du cœur Escarmain
- Fête des voisins le 30 mai
- Feux de la Saint-Jean le 28 juin
- Élections municipales en mars 2026

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h05.